



congés maternité et démission > durée du préavis

Par **flika27**, le **21/07/2012** à **23:51**

Bonjour,

POuvez-vous m'indiquer si la période de congés maternité entre dans le décompte du délai-congés?

Je suis en effet actuellement en congés maternité et je voudrais démissionner , mais auparavant calculer la date de dernier jour travaillé.

D'avance merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **22/07/2012** à **10:16**

Bonjour,

En tout cas le congé maternité n'interrompt pas ou ne repousse pas le préavis, il peut même être réduit à 15 jours pour élever son enfant en avertissant l'employeur avant le terme du dit congé maternité avec priorité de réembauche pendant un an...

Je rappelle que la femme enceinte peut démissionner sans préavis...